



Que puis-je faire pour minimiser les sanctions?

Par **krisv03**, le **17/03/2008** à **16:43**

J'ai eu un accident seul dans un rail de sécurité nll m'est reproché:Nat.Inf:8544rnd'avoir à Clermont Ferrand 63000 sur l'autoroute A 71, le 04/03/2008, conduit un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par la présence dans l'air expiré d'une concentration d'alcool d'au moins 0.40 milligramme par litre expiré, en l'espèce 0.74 mg par litre, avec la circonstance qu'il se trouvait en état de récidive légale pour avoir été condamné le 10/09/03 par le Tribunal Correctionnel de Nevers. rnPrévu par : art 234-1 parag I et V code route.rnRéprimé par : art L 243-1 parag I, art 234-2 parag I, art L 224-12, art L 234-12, art L 234-12 parag 1, art L 234-13 code route, art 132-10 code pénal.rnrnNatinf : 213rnd'avoir à Clermont Fd sur l'autoroute A 71, le 04/03/2008 conduit un véhicule à une vitesse excessive (défaut de maîtrise)rnPrévu par art 413-17 code routernRéprimé par art R 413-17 parag IV code route.rnrnPour ces faits, convoqué au Tribunal correctionnel de Clermont fd le 26/08/2008rnrnSanctionné en 2001 et 2003 pour conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique je n'avait pas subi de soins mais une annulation du permis de conduire et interdiction de le repasser avant 6 mois.rnDepuis l'accident je n'ai pas bu d'alcool et commence un suivi médical mais je ne sais pas comment la justice en tient compte et si j'irais en prison(j'avais eu une peine d'emprisonnement de 3 mois avec sursis) .J'ai 29 ans dans un mois, ne travaille pas, et j'habite chez mes parents, merci de m'aider.

Par **citoyenalpha**, le **21/03/2008** à **17:25**

Bonjour,rnrnVous risquez rnrn4 ans de prisonrn9000 euros d'amendernrnet votre permis sera annulé. Seule la durée d'interdiction de repasser les épreuves de conduite sera à déterminer

par le tribunal
Le sursi peut être révoqué. Il appartiendra au tribunal de se statuer en ce sens.
Il convient dans votre cas de vous faire assister d'un avocat afin de préparer votre défense.
Restant à votre disposition